
La justice spatiale et le droit à la ville : un entretien avec Edward SOJA

par **Frédéric Dufaux** | **Philippe Gervais-Lambony** | **Chloé Buire** | **Henri Desbois**,

Traduction : **Frédéric Dufaux**

Image : **Chloé Buire**

Son : **Henri Desbois**

(La transcription de cet entretien a été relue et complétée par Edward Soja)

Paris le 30 septembre 2010

1^e partie

JSSJ: Edward Soja, merci beaucoup pour cet entretien avec *Justice spatiale / Spatial Justice*. Vos travaux sont une grande source d'inspiration pour nous.

Vous êtes professeur en urbanisme à UCLA, et vous êtes aussi un géographe critique. Votre ouvrage le plus récent, *Seeking Spatial Justice*, vient après d'autres contributions importantes aux réflexions théoriques sur l'espace, parmi lesquelles *Thirdspace* et *Postmetropolis*.

Dans ce nouvel ouvrage, vous insistez sur le sens particulier et les qualités d'une conception explicitement spatialisée de la justice.

Pourquoi à vos yeux est-il aussi important d'ajouter spatial à justice ?

http://www.dailymotion.com/video/xhmujc_an-interview-of-edward-soja-with-jssj-1_news

ES : Eh bien, tout d'abord, permettez-moi de dire combien je suis heureux d'être ici !

Vous-mêmes, vous utilisez le concept de justice spatiale de manière tout à fait explicite et créative, au moins autant que tout autre groupe ou lieu dans le monde aujourd'hui. Et donc, pour beaucoup de raisons, être ici est tout à fait essentiel pour moi.

La question - pourquoi j'insiste sur le spatial - a beaucoup de réponses. La réponse la plus large est que cela reflète un évènement remarquable, même s'il n'est pas identifié par tous, qui a commencé à Paris après 1968 : les premières lueurs - surtout dans les travaux de Lefebvre et de Foucault - de ce qui serait finalement appelé -après 20 ans d'oubli - le « Tournant spatial ». Une résurgence d'intérêt pour l'espace et la réflexion sur l'espace s'est produite au cours des dernières décennies, diffusant le concept d'espace et la sensibilité à l'espace à l'ensemble des disciplines. Aujourd'hui, plus qu'à aucun moment de l'histoire, au moins durant les deux derniers siècles, la réflexion sur l'espace est devenue transdisciplinaire, à l'ordre du jour de manières variées dans presque toutes les thématiques. Pour beaucoup de disciplines - à part la géographie, l'architecture, l'urbanisme -, la réflexion sur l'espace est très nouvelle. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une espèce d'exploration préalable : comment la réflexion sur l'espace, dans des domaines très divers, de la religion à l'archéologie, à l'anthropologie et la comptabilité, peut ouvrir de nouvelles possibilités, de nouvelles pistes.

Ayant pour ma part adopté et défendu une perspective spatiale depuis des dizaines d'années, je veux maintenant pousser ça encore plus loin, en ajoutant une dimension spatiale forte et significative à d'autres vastes débats qui n'avaient pas connu une analyse spatiale rigoureuse dans le passé. Cela m'a conduit à m'intéresser à la spatialisation des concepts interdépendants de justice, de démocratie, de citoyenneté, des luttes des groupes locaux, etc., pour explorer comment la perspective spatiale pouvait ouvrir des possibilités neuves, de nouvelles façons de

penser ces concepts et ces idées importants de longue date. C'est une explication à mon insistance sur une approche spatiale pour décrire la justice.

Une autre raison, plus spécifique, pour donner de l'importance à la justice spatiale est venue de l'écriture de *Postmetropolis*, et explique en partie pourquoi *Seeking Spatial Justice* m'a pris dix ans à écrire. Quand j'achevais *Postmetropolis*, qui fait ressortir ce qui est arrivé aux villes dans les trente ou quarante dernières années, j'ai réalisé que l'image que je peignais de la condition urbaine contemporaine semblait très déprimante et sombre. La restructuration urbaine a produit tellement d'effets négatifs qu'on en arrivait à ne presque plus avoir d'espoir en la possibilité d'un futur meilleur. Aussi, à la toute fin de *Postmetropolis*, j'ai commencé à parler de justice spatiale et des possibilités d'utiliser des stratégies spatiales explicites pour faire face de manière neuve aux inégalités et aux injustices énormes engendrées par près de quatre décennies de restructuration économique et de mondialisation néolibérale. La recherche de la justice spatiale est devenue pour moi une source d'espoir pour le futur, une nouvelle orientation pour les mouvements sociaux urbains du 21^e siècle.

Une autre réponse encore à votre question sur pourquoi associer spatial à justice me ramène aux idées et aux réflexions, pour moi sources d'inspiration toujours renouvelées, d'Henri Lefebvre. Pendant que le concept de justice spatiale se développait, je revenais aux écrits de Lefebvre de la fin des années 1960 et du début des années 1970, tout particulièrement ceux autour du *Droit à la ville*. Mais il y a bien plus encore dans les écrits de Lefebvre, dans cette période après 68, qui pousse à l'affirmation d'une perspective spatiale, mon point de départ dans *Seeking Spatial Justice*. Affirmer la spatialité, voir la justice comme essentiellement spatiale dans tous ses aspects, c'est ce qui distingue ce que j'ai écrit des travaux proches, sur la Ville Juste par exemple. J'explore très spécifiquement comment une perspective spatiale peut apporter une nouvelle intelligence des choses, à un niveau politico-théorique, aux efforts pour comprendre les injustices sociales de tous types, et pour lutter contre elles. Mais, encore plus concrètement, j'examine comment une conscience spatiale radicale peut encourager de nouvelles stratégies chez les organisations politiques et les militants, pour travailler à une plus grande justice sociale, une plus grande égalité, et lutter contre les forces les plus oppressives qui opèrent dans le monde aujourd'hui. Il ne resterait plus rien, à mes yeux, si l'insistance forte et vitale sur le spatial était éliminée de la saisie de la Justice en général ou, plus spécifiquement, de la recherche d'une Ville Juste.

La part « justice » de « justice spatiale » est, elle aussi, très importante. Le terme de justice et le concept de justice ont également obtenu une signification plus large, conceptuellement, politiquement et stratégiquement, dans les dernières années. Il y a eu un centrage sur la Justice, en tant que puissante image mobilisatrice. Plus que la lutte pour l'égalité, la liberté ou les droits humains universels, la lutte pour une plus grande justice semble être politiquement plus concrète et inclusive, une base pour créer de nouvelles coalitions, plus cohérentes, parmi des groupes et des mouvements sociaux profondément divers, un terrain commun pour des militants impliqués dans des luttes sur le lieu de travail et sur les questions d'emploi, sur celles de genre, de préférence sexuelle, sur les questions raciales, sur l'environnement, le mouvement de la paix... Lutter pour une plus grande justice (spatiale) ouvre un vaste filet capable d'englober de nombreuses formes de militantisme, de les encourager à se rassembler dans des types de coalitions plus larges et plus diverses. Et donc associer spatial + justice est un extraordinaire moment de conjonction, chacun de ces termes voyant croître sa puissance et son influence dans le monde contemporain.

2e partie

JSSJ: Revenons à Henri Lefebvre. Comment articulez-vous la Justice spatiale au Droit à la ville, élaboré par Henri Lefebvre ? Pourquoi le Droit à la ville est-il aussi central pour théoriser la Justice spatiale ? Pouvez-vous nous l'expliquer ?

http://www.dailymotion.com/video/xhmtq8_an-interview-of-edward-soja-with-jssj-02_news

ES : Il y a beaucoup d'expressions qui ont émergé au fil des années pour décrire certains aspects des dimensions spatiales de la Justice et de la politique. Dans *Social Justice and the City* (1973), par exemple, David Harvey a utilisé le terme de « Justice territoriale ». Le concept n'a jamais vraiment pris et même les géographes marxistes l'ont rarement réutilisé. Un concept informulé de justice spatiale était dans l'air depuis longtemps, mais il n'avait pas reçu d'attention académique ou politique claire. Jusqu'en 2000, seulement deux ou trois publications académiques avaient paru en anglais qui utilisaient l'expression exacte de justice spatiale. Jusqu'à très récemment, donc, le concept de justice spatiale ne faisait pas grand sens, en lui-même, pour les syndicats et pour le mouvement syndical, ou les féministes, ou la plupart des autres organisations militantes. Politiquement, le concept de justice spatiale a été maintenu en vie essentiellement par le mouvement pour la justice environnementale.

Le mouvement pour la justice environnementale, même s'il ne se voyait pas ainsi, était pour l'essentiel un mouvement autour de la justice spatiale, concernant les questions environnementales. Cependant, le mouvement se concentrait sur le racisme environnemental et non sur la justice spatiale, même si ce racisme s'exprimait largement en termes spatiaux, impliquant des discriminations dans les localisations et des inégalités de distribution. Les impacts de la diffusion du « Tournant spatial », ont été accompagnés non seulement d'un usage plus large de l'expression de justice spatiale, mais aussi de la redécouverte renouvelée d'Henri Lefebvre, en tant que théoricien spatial majeur, d'abord dans le monde anglophone et, beaucoup plus récemment, en France. Soudain, dans quelques lieux, comme Los Angeles et New York, l'idée du droit à la ville a commencé à percoler des débats théoriques purement abstraits vers les pratiques politiques concrètes.

Le droit à la ville semblait un objectif plus concret et plus accessible, particulièrement en comparaison avec l'accomplissement des droits humains universels ou bien d'une Révolution immédiate. Il semblait aussi plus concret et plus simple à comprendre et à organiser que la justice spatiale. L'impact du Droit à la ville a encore été amplifié par l'annonce de l'ONU selon laquelle, pour la première fois, la majorité de la population mondiale vivait dans des villes, et que le futur va voir encore plus de la population vivre dans les villes. Il y a eu rapidement une explosion d'intérêt pour le Droit à la ville, dans plusieurs colloques de l'UNESCO à Paris et ailleurs en Europe, et une série de Forums sociaux mondiaux en Amérique latine, qui ont donné naissance à une Charte universelle sur le Droit à la Ville.

Un autre endroit où toutes ces choses ont convergé a été Los Angeles. Les notions de justice sociale et de justice spatiale étaient presque dans l'air, dans l'atmosphère de Los Angeles, surtout après ce qu'on a appelé les émeutes pour la justice de 1992. Quelques-uns de mes collègues du département d'urbanisme d'UCLA ont lancé des projets pour organiser (sans mon aide directe, je dois ajouter) une Alliance pour le Droit à la Ville, construite sur une base bien établie de coalitions fortes et victorieuses entre organisations d'habitants et syndicats, comme la Los Angeles Alliance for a New Economy (LAANE). La première réunion de l'alliance pour le Droit à la ville s'est tenue à Los Angeles en janvier 2007, et la présence de Lefebvre y était sensible. Il y a eu une discussion sur les idées de Lefebvre sur le Droit à la ville et les participants ont été encouragés à lire certains de ses travaux. Une certaine importance a été donnée à la réflexion spatiale, mais l'expression « justice spatiale » n'a jamais été utilisée explicitement.

Au cours des dernières années, il y a eu une espèce de convergence stratégique autour de l'idée du Droit à la ville, associant ce que j'ai appelé justice spatiale à la justice environnementale, à la justice territoriale, à la géographie de la justice sociale, et à la recherche de la ville juste. Toutes ces idées ont convergé, avec les concepts de Lefebvre au centre de tout ça. Alors que certains des arguments centraux les plus durs et radicaux de Lefebvre ont été adoucis par ces évolutions plus larges, beaucoup subsistent. Ce qui pour moi est particulièrement séduisant dans le concept de Lefebvre, c'est qu'il s'enracine dans une prise de contrôle de la production sociale de l'espace social, dans une prise de conscience et dans une sensibilisation à comment l'espace peut être utilisé pour opprimer et exploiter, et dominer, et créer des formes de contrôle social et de discipline. Cela signifie que les luttes autour d'une gentrification sans frein, ou des communautés fermées, ou des inégalités sur le lieu de travail, ou de revenus, tous les genres d'injustices doivent être vus, au moins en partie, comme étant sous-tendus par les géographies injustes qui ont été socialement créées et dans lesquelles nous vivons. Personne, aucun des auteurs marxistes en géographie ou en sociologie, ou n'importe où aussi bien dans le monde anglophone que francophone, n'a été plus explicite que Lefebvre pour fonder ce dont il parlait au sujet de la production sociale de géographies injustes, pour reconnaître combien l'espace peut être à la fois oppressif et libérateur. Et personne ne rend plus clair que lui la nécessité d'intervenir sur ce processus spatial pour le transformer, le réorienter, pour le rendre plus juste. Et donc, il y a presque une nécessité à revenir à Lefebvre et à cette période remarquable qui, je pense, sera reconnue comme l'un des moments les plus importants de la pensée occidentale au 20^e siècle. Je fais référence à la période de 1968 à 1974, quand au moins deux personnes, établies la plupart du temps à Paris, Henri Lefebvre et Michel Foucault, ont développé des idées remarquablement similaires sur comment penser spatialement, comment penser de manières nouvelles et innovantes à propos de l'espace et de sa puissance causale, et comment construire une perspective spatiale critique aussi puissante qu'une perspective historique critique. Comment cette convergence de pensées s'est-elle produite ? Lefebvre et Foucault étaient-ils en communication étroite ? Est-ce que l'un a emprunté les idées de l'autre ? Il n'y a quasiment rien d'écrit sur ce moment vraiment remarquable dans le développement de la pensée occidentale du social et du politique. Cela demeure un défi pour les chercheurs futurs de clarifier et détailler ce lien (ou cette absence de lien) entre Lefebvre et Foucault.

L'émergence d'une nouvelle perspective spatiale critique donne une signification accrue à ce qui s'est produit à Paris en 1968. Alors que ces nouveaux développements de la réflexion spatiale ont été brouillés et enterrés pendant l'essentiel des 25 années qui ont suivi, nous commençons à réaliser que pour la première fois au cours du siècle précédent, il y a eu un effort, mené par des intellectuels français, de briser l'hégémonie de l'historicisme social qui s'était formé avec le développement du marxisme (le matérialisme historique) et la domination des sciences sociales par l'histoire dans la 2^e moitié du 19^e siècle. J'ai argumenté que l'objectif implicite à la fois de Foucault et de Lefebvre était de rééquilibrer la signification de l'espace et du temps, de rompre avec la tradition qui privilégiait le temps et l'histoire, comme dynamique et développement, tandis que l'espace et l'élaboration des géographies humaines étaient vues comme un simple arrière-plan physique, un réceptacle ou une scène pour le drame des sociétés humaines. Et tous les deux disaient quelque chose de très simple : les vieilles façons de penser l'espace ne vont pas suffire ! Si vous continuez à penser l'espace comme vous l'avez fait traditionnellement, jamais vous ne rendrez les perspectives spatiales aussi puissantes que les perspectives historiques. Et ce dont nous avons besoin, c'est de trouver un moyen pour rendre cette perspective spatiale plus large et plus complète, plus ciblée, plus pertinente, plus efficace en termes critiques, qu'elle ne l'était auparavant. Foucault a appelé cette nouvelle perspective : hétérotopologie ; pour Lefebvre, cela tournait autour de ce qu'il appelait l'espace vécu ou l'espace composite des représentations.

Le monde intellectuel, anglophone et, il semble aussi, francophone, n'était pas préparé à accepter une telle refondation radicale de la signification sociale de l'espace, et ces idées innovantes sont restées en sommeil pendant plus de vingt ans, au moins jusqu'à ce que l'essor du Tournant spatial donne une nouvelle signification, énorme, aux écrits (parisiens ?) de Lefebvre et de Foucault. Pour revenir à ce que je disais au tout début, c'est un grand plaisir de discuter de ça à Paris, où les étapes initiales du Tournant spatial critique ont eu lieu !

3^e partie

JSSJ : Le plaisir est partagé !

Pour revenir à cette idée très centrale de construction de coalitions : dans le cinquième chapitre de *Seeking Spatial Justice*, vous décrivez une réalité inhabituelle dans les universités états-uniennes : des liens forts et actifs entre des universitaires militants, du département d'urbanisme d'UCLA, et des organisations locales ou syndicales.

Selon vous, ces liens ont « joué un rôle important dans la résurgence de coalitions nouvelles et innovantes, tout autant que dans des apports plus universitaires à la théorie spatiale et aux études urbaines »¹.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette traduction de la théorie en action ?

http://www.dailymotion.com/video/xhmrut_an-interview-of-edward-soja-with-jssj-3_news

ES : Oui, donc, un peu plus sur le contexte : cela n'a pas eu lieu dans beaucoup de villes des Etats-Unis, même pas dans la Région de la Baie de San Francisco, ou à New York, ou à Chicago. Dans ce chapitre, je développe un argument sur le caractère exceptionnel de Los Angeles, dans le sens où c'était un lieu où des idées innovatrices, à la fois sur la théorie spatiale et sur la pratique spatiale, se sont développées ensemble. Je dois toujours faire attention, parce que les Britanniques en particulier n'aiment pas que je parle de Los Angeles comme étant un lieu tellement spécial, et j'essaie d'éviter ça dans les débats théoriques. Mais si l'on parle de politiques spatiales ou de mouvements sociaux, Los Angeles était vraiment assez spéciale. C'est le lieu où de nouvelles coalitions ont émergé, reliant des organisations d'habitants avec des syndicats ainsi qu'avec des organisations religieuses ou ethniques, des mouvements environnementalistes ou pacifistes et, dans certains cas, certains groupes de militants universitaires d'universités locales. Toutes ces coalitions n'étaient pas explicitement spatiales, mais plusieurs, comme LAANE, la Bus Riders Union, la Strategic Actions for a Just Economy, and l'Alliance pour le Droit à la ville, ont joué un rôle clef dans le passage des théories spatiales développées à l'Université dans la pratique politique active.

Pour revenir à la première question - la signification du spatial -, on pourrait se demander : d'où venait cette mise en relief innovatrice de l'espace ? Un des arguments que je développe, c'est que ça a à voir avec le fait qu'il y avait un groupe d'universitaires, surtout à Los Angeles, mais aussi dans d'autres lieux, surtout en urbanisme et en géographie, mais aussi dans d'autres disciplines, qui exploraient les approches théoriques de l'espace de façon active - particulièrement les approches urbaines et régionales -, et qui développaient de nouveaux concepts au sujet des processus d'urbanisation régionale, de changements urbains et des restructurations, et des causalités spatiales urbaines, de comment l'urbanisation engendre le développement économique, l'innovation technologique et la créativité culturelle. Dans ce que certains ont appelé l'école de Los Angeles d'études urbaines et régionales, de nouvelles idées ont commencé à émerger au sujet du développement spatial, de la démocratie régionale, des

¹ *Seeking Spatial Justice*, p. 158.

villes créatives, des effets stimulants de l'agglomération urbaine, et même de la notion en gestation de capital spatial, qui établit la correspondance avec la notion bien établie de capital social.

Il y avait plusieurs autres facteurs dans le département d'urbanisme à UCLA qui encourageaient la traduction de la théorie spatiale en pratique. J'ai beaucoup hésité à consacrer un chapitre entier au département où j'ai enseigné pendant plus de 35 ans : ça me mettait mal à l'aise parce que je craignais d'être de parti pris. Mais, d'une certaine façon, j'ai reçu plus de réactions positives sur ce chapitre que sur certains autres. Comme je le note, le département a été organisé depuis le début avec pour objectif principal de former des militants. Quand nous nous comparions avec l'Université de Californie du Sud [USC] à l'époque (au début des années 1970, après sa création en 1968-1969), nous avions l'habitude de dire qu'en urbanisme là-bas, ils formaient des gens pour trouver du travail en urbanisme, alors que nous, nous formions nos étudiants pour qu'ils deviennent des agents du changement - quoi que cela ait pu impliquer. Et c'est cela qui a fait que la connexion d'UCLA avec les mouvements sociaux locaux, les organisations de base et les mouvements syndicaux est quelque chose qui était là depuis le début.

Dans certains cas, comme le procès victorieux mené par la Bus Riders Union - qui a amené la reconnaissance de nombreuses décennies de pratiques injustes dans l'équipement en transports publics, et qui a eu pour résultat le transfert de milliards de dollars de la construction d'un système ferré fixe, privilégiant les riches suburbains, à l'amélioration du réseau de bus, en réponse aux besoins plus pressants des pauvres, dépendants des transports en commun-, il y a eu relativement peu d'apports des universitaires militants. Le combat a été mené le plus vigoureusement par une organisation remarquable, farouchement indépendante, qui s'appelle le Labor/Community Strategy Center [Centre de stratégie des travailleurs et des habitants]. Les dirigeants du Centre de stratégie ont développé leurs propres stratégies spatiales, s'appuyant sur des luttes préexistantes sur la justice environnementale et la justice dans les transports. J'ai consacré le premier chapitre de *Seeking Spatial Justice* à l'action en justice victorieuse de la BRU contre la Metropolitan Transit Authority [Autorité métropolitaine des transports] parce qu'elle offre un exemple remarquablement clair d'une lutte au sujet d'une injustice spatiale. Dans d'autres organisations clefs, surtout la Los Angeles Alliance for a New Economy (LAANE) [Alliance de Los Angeles pour la nouvelle économie], les liens avec l'université étaient beaucoup plus intenses. Durant les dix dernières années environ, LAANE a embauché plus de trente diplômés d'urbanisme d'UCLA, offrant un flux continu, dans les deux sens, entre l'université et la population au sens large. Autant que je sache, il n'y a rien eu d'approchant dans les autres grandes villes du pays.

L'émergence de coalitions entre habitants et travailleurs à Los Angeles aurait pu se produire sans ces connexions avec l'université et la traduction de la théorie spatiale en pratique que ces connexions ont nourrie. Mais il y a peu de doute qu'une relation inhabituellement féconde s'est développée entre militants syndicaux et groupes d'habitants, et membres et étudiants du département d'urbanisme d'UCLA, et qu'avec le temps, cette relation a favorisé une conscience spatiale stratégique qui a contribué de manière significative à faire de Los Angeles un centre d'innovation pour les mouvements de travailleurs et d'habitants aux Etats-Unis.

Seeking Spatial Justice a été publié à un moment où j'étais très optimiste sur ce qui se passait à Los Angeles. L'Alliance pour le droit à la ville était florissante et s'étendait dans le comté, LAANE initiait l'usage des Community Benefit Agreements, par lesquels les promoteurs offrent des avantages localement en échange d'un soutien public à leurs projets, et en 2010, le département d'urbanisme fêtait le recrutement d'une diplômée du département, Cecilia Estolano, comme directrice exécutive de la Community Redevelopment Agency [Agence pour le redéveloppement local] à Los Angeles, une des plus importantes agences d'aménagement des

Etats-Unis. En tant que juriste radicale, féministe et latina, Estolano avait vraiment le potentiel de développer certaines des choses qui étaient en train de se passer, en particulier les CBA, très innovants. Malheureusement, peu de temps après la publication du livre, elle a été renvoyée par notre maire, Villaraigosa, censé être de gauche et du côté des syndicats, cela pour de vilaines raisons, très personnelles². Avec l'effondrement économique de 2008, et d'autres événements sur le plan national, incluant une profonde récession en Californie, s'ajoutant à ces déceptions au plan local, mon optimisme stratégique quant au développement de coalitions entre travailleurs et habitants à Los Angeles a été sérieusement mis à l'épreuve.

JSSJ : Il y a des lueurs d'espoir, pour reprendre votre expression ?

ES : Oui, il y a des lueurs d'espoir, mais je ne suis pas sûr de trouver beaucoup de lueurs d'espoir actuellement...

4^e partie

JSSJ : Sortons un peu des Etats-Unis ; de notre perspective de chercheurs francophones, ce que nous avons tenté de faire avec le journal *Justice Spatiale / Spatial Justice*, c'est d'établir plus de communications entre les communautés de chercheurs anglophones et francophones ; en plus, certains d'entre nous travaillent en Afrique. Ma question est liée à ces deux réalités. Les francophones réagissent souvent, quand nous tentons d'avancer le concept de justice spatiale : « vous introduisez un concept anglo-saxon ». Comment adapter, comment réinterpréter les choses, et prendre en considération la tradition française en urbanisme ? C'est une question.

Et puis, c'est plus ou moins la même question, pour ceux d'entre nous qui travaillent dans des pays africains, - je sais que vous avez travaillé en Afrique- avec des situations complètement non-démocratiques, une pauvreté extrême, des privations extrêmes... nous avons souvent la réponse : « Mais est-ce que la justice spatiale est ce qu'il y a de plus urgent ? Pourquoi devrions nous souhaiter travailler sur ça ? Et pourquoi vous, qui venez des pays du Nord, devriez-vous venir nous dire ce qui est juste, spatialement juste ? »

http://www.dailymotion.com/video/xhmqzi_an-interview-of-edward-soja-with-jssj-4_news

ES : D'une certaine façon, ce sont des questions très proches, mais qui nécessitent des réponses très différentes. Dans la première question, la justice spatiale semble être pour une large partie un concept anglophone, en raison de la manière dont Henri Lefebvre a été traité après les événements de 1968. Il y a eu un rejet particulièrement intense de Lefebvre et de ses idées, à travers tout le spectre politique. Ses idées neuves sur la pensée spatiale et les causalités urbaines spatiales se sont trouvées démodées et ensevelies dans la tradition intellectuelle française. De même que ses affirmations sur le Droit à la ville et ses liens à la notion connexe de justice spatiale. Lefebvre, jusqu'il y a peu, a été virtuellement oublié en France. Cependant, avec l'essor du Tournant spatial, qui affecte toutes les sciences sociales et humaines - pas seulement dans le monde anglophone -, il y a eu un renouveau extraordinaire de l'intérêt pour Lefebvre, en particulier après que la traduction anglaise, longtemps reportée, de *La production de l'espace* a paru en 1991, dix-sept ans après sa publication en français. Et donc, quand la justice spatiale et ses liens avec le droit à la ville apparaissent en France, ils semblent être des importations de la tradition anglophone - ce qui est très simplificateur je dois dire. Je peux penser à d'autres manières de se défendre contre des affirmations selon lesquelles la justice spatiale serait une importation anglophone envahissante, mais je vous renvoie la question, parce que je suis sûr

² <http://www.laweekly.com/2010-01-07/news/city-hall-8217-s-revenge-on-cecilia-estolano/1/>

que vous pouvez trouver de meilleurs moyens que moi pour expliquer à quel point ces idées s'insèrent bien dans les discours géographiques français sur la ville.

L'émergence globale de la justice spatiale et des concepts associés, de même que le renouveau d'intérêt pour les travaux de Lefebvre, de Foucault, des situationnistes, et d'autres encore, tout cela est entraîné par le Tournant spatial, par la diffusion transdisciplinaire et internationale de la pensée spatiale. Le Tournant spatial n'est pas seulement un phénomène du monde anglophone. Sa signification profonde nous ramène à l'Europe occidentale dans la 2^e moitié du 19^e siècle, quand le marxisme et les sciences sociales d'inspiration libérale se sont formés, via un Tournant historique marqué, un privilège ontologique accordé au temps et aux processus temporels, qui sera finalement consacré par le *Sein und Zeit [Etre et Temps]* de Heidegger. Je vois le Tournant spatial comme une transformation majeure de toute la pensée occidentale, un mouvement qui quitte la prédominance de l'historicisme social pour ce que Lefebvre appelle une triple dialectique, dans ce cas-là qui connecte l'historique, le social et le spatial, à égalité, aucun n'étant privilégié sur les autres.

Cela m'amène à votre seconde question, sur la pertinence des luttes pour la justice spatiale, compte tenu de l'extrême pauvreté et des privations que l'on trouve dans beaucoup de pays en développement. Du fait de l'histoire de l'impérialisme occidental et de l'orientalisme, il y a toutes les raisons d'être soupçonneux face à des expressions nouvelles comme justice spatiale, qui pourraient être importées et imposées au monde non-occidental. Mais on doit se souvenir que rechercher la justice spatiale et le droit à la ville ne sont pas des alternatives à la lutte pour la justice sociale ou les droits humains, mais bien des exemples concrets et des avancées stratégiques de ces projets plus larges. C'est important de saisir la recherche de la justice spatiale comme capable d'engendrer de nouveaux chemins, plus efficaces, pour atteindre des objectifs humains majeurs tels que la réduction de la pauvreté et des maladies, le combat contre le racisme et d'autres formes de discrimination, le travail contre la dégradation environnementale et la tyrannie politique.

Pour paraphraser Edward Saïd, le principal critique et universitaire postcolonial, aucun d'entre nous n'est complètement dégagé des luttes contre les géographies injustes que nous avons créées et dans lesquelles nous vivons. Peut-être que la forme la plus criante d'« injustice par la géographie » était l'apartheid en Afrique du Sud, et ce n'est pas une surprise de trouver que le discours politique en Afrique du Sud parle plus de justice spatiale que dans la plupart des autres pays. Bien qu'elle ne soit peut-être pas largement respectée, la constitution sud-africaine interdit explicitement les déplacements résidentiels, une injustice spatiale qui avait été largement mise en pratique pendant l'apartheid. Cette loi anti-gentrification reflète de près l'idée du droit à la ville. En Afrique du Sud et ailleurs dans le monde en développement, la justice spatiale n'est pas un choix à faire en concurrence avec d'autres choix. C'est un nouveau type d'outil, qui peut être utilisé pour faire avancer beaucoup de causes et de projets variés.

5^e partie

JSSJ: Merci. Une dernière question. Pour revenir à *Postmetropolis*, il y est beaucoup question d'imaginaires urbains, de représentations de l'espace, de discours sur l'espace... Il y a moins de ça dans *Seeking Spatial Justice*. Comment faites-vous le lien entre les deux ?

http://www.dailymotion.com/video/xhmpyu_an-interview-of-edward-soja-with-jssj-5_news

ES : Je serai très bref. *Seeking Spatial Justice*, à la différence de mes précédents ouvrages, visait un public non-académique et plus spécifiquement les militants et les urbanistes de terrain progressistes. C'était une façon d'encourager le fait d'aller plus loin dans la traduction de la théorie spatiale en stratégie politique concrète. Cependant, je ne pouvais pas parler de justice

spatiale, et de sujets « lourds » comme la dialectique socio-spatiale et les débats ontologiques, des sujets que des éditeurs commerciaux m'avaient dit inacceptables dans des livres visant un large public. L'effort pour réaliser une espèce de compromis entre un livre académique et un livre commercial m'a conduit dans des directions très variées, toutes très différentes de mes travaux antérieurs par leur étendue et par leur contenu. Cependant, ce qui fait le lien entre tout ce que j'ai écrit est la promotion passionnée de la perspective spatiale. C'est pourquoi je commence *Seeking Spatial Justice* en disant que mettre en avant une perspective spatiale critique et saisir la recherche de la justice sociale comme une lutte au sujet de la géographie, peut ouvrir de nouvelles manières de penser les sujets tout autant qu'enrichir les idées et les pratiques existantes.

JSSJ : Merci beaucoup !

Pour aller plus loin

Ouvrages d'Edward Soja auxquels il est fait référence dans l'entretien

- **SCOTT, A.J** and **E.W. SOJA**, eds, 1996, *The City: Los Angeles and Urban Theory at the End of the Twentieth Century*. Berkeley: University of California Press.
- **SOJA, Edward W.**, 1996, *Thirdspace: Journeys to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*. Oxford: Basil Blackwell.
- **SOJA, Edward W.**, 2000, *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions*. Oxford: Basil Blackwell.
- **SOJA, Edward W.**, 2010, *Seeking Spatial Justice*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Texte d'Edward Soja traduit en français

- **SOJA, Edward, W.** 2009, "[La ville et la justice spatiale](#)" *Justice spatiale | Spatial Justice*, n° 1 September 2009.

A propos des auteurs :

Frédéric DUFAUX, Equipe Mosaïques, UMR 7218 LAVUE, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense,

Philippe GERVAIS-LAMBONY, Laboratoire Gecko, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

Chloé BUIRE, Laboratoire Gecko, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

Henri DESBOIS, Laboratoire Gecko, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

Pour citer cet article : Edward Soja | Frédéric Dufaux | Philippe Gervais-Lambony | Chloé Buire | Henri Desbois, «La justice spatiale et le droit à la ville : un entretien avec Edward SOJA», [*Spatial Justice and the Right to the City: an Interview with Edward SOJA*], traduction : Frédéric Dufaux], **justice spatiale | spatial justice**, n° 03 mars | march 2011, <http://www.jssj.org>